

COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR
2012
REUNION DES 27 ET 28
SEPTEMBRE

N° 2012/02/054

REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MADAME STEPHANIE
GRIMALDI AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

OBJET : Mise en place d'une stratégie collective en faveur de la filière bois.

Madame la Conseillère,

Comme vous l'avez énoncé, la filière bois insulaire est en train de se structurer autour d'une interprofession, dont, je vous le rappelle, nous sommes partie prenante en tant que propriétaire forestier. La Collectivité joue d'ailleurs un rôle majeur dans cette filière en étant le principal pourvoyeur de bois d'œuvre de l'industrie insulaire.

C'est conscient de notre responsabilité envers cette filière que nous avons entrepris un certain nombre d'actions visant à conforter celle-ci dans sa

structuration. Nous le faisons dans la concertation la plus large possible, dans le souci d'écouter les très nombreux acteurs, car c'est à eux qu'il revient de définir leur stratégie, leur avenir.

Nous nous sommes donc préoccupés ces derniers mois à produire des outils d'orientation et d'aide à la décision.

En premier lieu, je tiens à vous signaler que l'interprofession Legnu Vivu a bénéficié du soutien de la Collectivité Territoriale pour le financement de ses actions. La première d'entre elles est la réalisation d'un audit de cette filière bois afin d'identifier la multiplicité de ces acteurs, leurs activités et leurs attentes. Cette étude en est à son achèvement ; ses conclusions seront déterminantes pour l'élaboration d'une vision partagée par tous les membres de cette interprofession. Elle ouvrira forcément des pistes de travail et montrera où cibler les efforts techniques et financiers.

Par ailleurs, la Collectivité, conjointement avec l'Etat, réalise en ce moment même le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier. Ce document, prévu par la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010, a pour vocation d'améliorer la gestion de nos forêts, d'identifier les freins limitant leur exploitation et de planifier des actions de développement sur des territoires ou des filières prioritaires. Il est supervisé par un large groupe de travail représentant tous les acteurs de la filière, dont l'interprofession Legnu Vivu, bien évidemment. Ce Plan sera soumis fin novembre à l'approbation de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers, que je copréside avec M. le Préfet de Corse.

Ensuite, je vous rappelle les orientations adoptées en matière d'énergie renouvelable qui ont amené l'appel à projets pour l'installation de chaudières bois en Corse. Aujourd'hui, plus d'une dizaine de projets a été enregistré par la direction déléguée à l'énergie de l'office de l'environnement de la Corse. Le succès de cet appel à projets montre aussi bien le potentiel naturel de développement de cette filière que la volonté d'acteurs publics et privés d'investir dans celle-ci.

D'autres initiatives sont en cours. Elles se font toujours dans cet esprit de concertation, de coordination des acteurs de la forêt et du bois.

Ainsi, fort de ces outils, de ces différents acquis, je pourrai vous soumettre d'ici à

quelques semaines, au-delà même de la définition d'une stratégie collective pour la filière bois, qui finalement s'effectue par les acteurs concernés et sollicités par nos soins, un cadre concret d'intervention de notre Collectivité en faveur de celle-ci. Celui-ci devra servir de socle pour les étapes majeures à venir : future programmation 2014-2020 et PADDUC.

Je vous remercie.

Eléments complémentaires

OBJET : Mise en place d'une stratégie collective en faveur de la filière bois.

- Je souhaite tout d'abord vous rappeler le cadre stratégique dans lequel s'inscrit la problématique de la filière bois : je veux parler de la feuille de route « énergie, air, climat et transport » présentée en octobre 2011 devant cette assemblée

La feuille de route, fixant les actions de la CTC place la filière bois-énergie au cœur de sa stratégie.

En effet, l'utilisation de sous-produits issus de la sylviculture est vertueuse à plus d'un titre, car elle permet notamment :

- d'utiliser une ressource locale et abondante dont le bilan carbone est neutre
- de générer des emplois en milieu rural
- de participer à la mise en valeur des massifs forestiers, en laissant sur pieds les plus beaux spécimens
- de participer à la lutte contre les incendies, car un massif entretenu est moins inflammable

Fort de ce constat faisant consensus, les actions définies dans la feuille de route se veulent ambitieuses et concrètes :

- Développer le bois-énergie pour produire de la chaleur ou du froid, notamment dans le rural où les enjeux économiques et d'emploi sont aussi importants que les aspects énergétique et environnemental
- Utiliser le bois-énergie pour produire de l'électricité

Les enjeux de cette filière sont intéressants car ce combustible, produit localement (et n'ayant aujourd'hui aucun autre débouché), intervient en substitution d'énergies qui sont toutes importées (gaz, fioul) ce qui permet de réduire les rejets de polluants et de CO₂. Qui plus est, la production électrique étant prédictible, elle n'est pas considérée par le gestionnaire du réseau comme fatale l'excluant de toute

déconnection.

- Encourager la construction de bâtiments très performants énergétiquement et dont les matériaux ont un faible impact environnemental. Ainsi le bois d'œuvre corse produit localement apparaît alors comme une solution de premier choix.

In fine, notre stratégie peut être résumée ainsi :

- développer de grands projets énergétiques dans les zones de forte consommation,
- des circuits courts dans le rural qui au final stimuleront l'activité bois-énergie.
- ces deux actions nous semblent susceptibles de générer un dynamisme économique de la filière permettant d'organiser l'accès à la ressource pour la filière « bois d'œuvre ». Cette dernière fera également l'objet avant la fin de cette année d'un appel à projets pour les bâtiments utilisant des matériaux à faible énergie grise.

- Des actions déjà largement engagées

Les objectifs étant définis, la Direction Déléguée à l'Énergie s'est attelée avec ses partenaires à mettre en place les actions concrètes permettant de les atteindre. Ainsi, sont d'ores et déjà engagées :

- L'appel à candidature « 25 chaudières bois pour la Corse » lancé en mai dernier en partenariat avec l'ADEME, EDF, l'ODARC et le pôle Capenergies a suscité une douzaine de réponses pour sa première session en juin. Le bilan 2012 sera réalisé à l'automne
- L'étude sur l'installation d'une unité de cogénération en remplacement des chaudières alimentant le réseau de Corte dont la conclusion est attendue pour la fin de l'année
- L'étude sur la mise à jour du potentiel bois-énergie régional devant servir de base à l'élaboration du SRCAE, et dont les conclusions sont là encore attendues pour la fin de l'année
- 2012 verra également, je viens de l'évoquer brièvement, le lancement d'un appel à projet « bâtiments à faible empreinte carbone », dont le but est de stimuler l'utilisation de matériaux à faible énergie grise.
- Les partenaires socioprofessionnels se aujourd'hui organisés et nous convenons ensemble que les filières bois énergie et bois d'œuvre, loin de se concurrencer, sont très étroitement associées ; le développement de l'une dynamisera l'émergence de l'autre. Elles me semblent économiquement indissociables. A ce sujet je veux saluer au passage le travail effectué par l'inter pro Legnu Vivu qui avance patiemment sur ce dossier complexe en lien étroit avec les services de la Direction Déléguée à l'Énergie.